



Groupement des Entrepreneurs de Manutention de Port-Réunion

NOTE D'INFORMATION DE LA MANUTENTION PORTUAIRE

Vendredi 20 mars 2020

La période de crise inédite que traverse notre pays contraint certains acteurs économiques à stopper leur activité et d'autres à maintenir leur engagement pour assurer l'approvisionnement des secteurs économiques vitaux pour notre île.

C'est le cas de la manutention portuaire qui, consciente de la responsabilité qui lui incombe, a mis en place les dispositifs suivants :

- Appliquer strictement les gestes-barrière avec l'ensemble des partenaires habituels en charge de l'accueil et du traitement des navires, notamment en évitant tout contact direct à bord avec les équipages et les personnels en charge de l'accostage des navires (pilotage, lamanage, remorquage, GPM)
- Assurer la continuité de service des navires qui touchent Port-Réunion en garantissant à leurs collaborateurs, en particulier dockers, la sécurisation des opérations et la mise en œuvre du Guide des Bonnes Pratiques édité par le Ministère des Transports en coordination avec notre syndicat national, l'UNIM
- Respecter les distances de sécurité au moment des échanges de documents avec les clients ou leurs représentants (transitaires, transporteurs) tout en favorisant l'échange de données informatisé tel qu'il est organisé à Port-Réunion grâce au support de SIMAR.

Ainsi, avons-nous pu traiter trois navires après la décision de confinement et assurons-nous la livraison des marchandises, à des horaires en rapport avec les capacités d'enlèvement des clients.

Nous tenons à saluer l'engagement de l'ensemble de nos collaborateurs qui assument leurs responsabilités en contribuant à l'approvisionnement des denrées essentielles à la population Réunionnaise.

SAMR

SOMACOM

C.O.R.

RUNDOCKS

SGM